



Accompagnement parcours professionnels 4J

Public

6 à 15 Stagiaires,
Tous les militants mandatés par le syndicat pour accompagner les militants dans leur parcours professionnel.

Prérequis

Être adhérent à la Cfdt avec autorisation du syndicat de participer à la formation

Animation : C³

Durée et recommandations

4 jours soit 28 heures

Les compétences ciblées

- Définir un projet individuel avec la personne
- Définir les modalités de collaboration
- Définir les besoins en matière d'évolution professionnelle
- Méthode d'élaboration de projet professionnel
- Technique de conduite d'entretien
- Élément de base en développement personnel et de psychologie

Les objectifs pédagogiques

- Être en capacité de prendre du recul sur les valeurs de chacun
- Prendre conscience que l'accompagnement implique des postures nécessaires
- Prendre conscience de l'importance du processus et la méthode d'accompagnement
- Être en capacité d'accompagner un parcours professionnel
- Connaître les outils utiles à l'accompagnement au parcours professionnel
- Connaître les techniques de base liées à la préparation d'un entretien d'embauche et d'un entretien annuel.

Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

Programme de la formation

JOUR 1 :

Accueil, Présentations
Les valeurs de chacun et les différentes perceptions
Définir l'accompagnement
Les techniques de l'accompagnement

JOUR 2 :

Le processus de l'accompagnement
Mise en situation d'un premier entretien
Les outils de l'accompagnement au parcours professionnel

JOUR 3 :

Accompagnement à l'entretien d'embauche
Accompagnement à l'entretien annuel

JOUR 4 :

Mise en situation globale
Vécu de Formation



Accompagnement parcours professionnels 4J

Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation.

Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C³ pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C³ permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

Accessibilités

Les locaux utilisés par l'organisme C³ sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes autres situations de handicap merci de contacter l'organisme C³ afin d'adapter le processus pédagogique.

Renseignements :

Organisme de formation C³

c3@f3c.cfdt.fr

<https://connaitre-comprendre-construire.fr/>